



## DECISION D'ATTRIBUTION

DECISION N°002/D/RC/REN//DMT/C-BOGO/2025 DU 07/05/2025 PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/REN/ DDIA/C-BOGO/CIPMP/2025 DU 07/04/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX REHABILITATION DE L'AXE BOGO-TANKIROU-LIMITE DARGALA, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n°16 du 24 juin 1961 portant création de la Commune de Moyen exercice de Bogo ;
- Vu** la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le Décret n°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
- Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2018/446 du 1<sup>er</sup> Août 2018 portant portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu** le Décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre portant nomination de Monsieur **EKOA MBARGA Jean- Marc** aux fonctions de Préfet du Département du Diamaré ;
- Vu** la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu** la lettre Circulaire conjointe N° 000002/LC/MINFI/MINDEVEL du 30 Octobre 2024 relative à la préparation des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées ; pour l'exercice 2025 ;
- Vu** le procès-verbal du 05 septembre 2022, constatant l'élection de Monsieur **HAMIDOU LAWANE AHMADOU** aux fonctions de Maire de la commune de Bogo;
- Considérant les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : A été retenu comme adjudicataire du marché ci-après l'établissement suivant :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCE MENT	DELAIS D'EXECUTION
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/REN/ DDIA/C-BOGO/CIPMP/2025 DU 07/04/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX REHABILITATION DE L'AXE BOGO-TANKIROU-LIMITE DARGALA, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.	<b>Ets AL BARKA SARL BP : 111 MAROUA- CAMEROUN Tel : 699 522 340/677 213 239</b>	<b>64 985 690</b>	<b>BIP</b>	<b>Quatre (04) mois</b>

**Article 2 :** Le Directeur de l'établissement suscité est instamment invité à prendre contact avec le Maire de la Commune de Bogo pour la suite de la procédure ;

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

**Ampliations :**

- DDMINMAP/DIA;
- ARMP;
- PRESIDENTE /CIPM;
- MAITRES D'OUVRAGES.

Bogo, le 07 MAI 2025  
Le Maire,



*Hamidou Lamine Amadou*

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
-----  
REGION DE L'EXTREME-NORD  
-----  
DEPARTEMENT DU DIAMARE  
-----  
COMMUNE DE BOGO



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace Word Fetherland  
-----  
FAR NORTH REGION  
-----  
DIMARE DIVISION  
-----  
BOGO CONCUL

## COMMUNIQUE

N°002/D/RC/REN//DMT/C-BOGO/2025 DU 07/04/2025 PORTANT A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/REN/ DDIA/C-BOGO/CIPMP/2025 DU 07/04/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX REHABILITATION DE L'AXE BOGO-TANKIROU-LIMITE DARGALA, DANS LA COMMUNE DE BOGO, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

### **FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINTP EXERCICE 2025**

#### **MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE BOGO**

Le Maire de la Commune de Bogo, communique :

**Par DECISION N°002/D/REN/DDIA /C-BOGO/2025 DU  
07/05/2025**

Le résultat se présente comme suit :

Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA
64 985 690	64 985 690

Le soumissionnaire **Ets AL BARKA SARL BP: 111 MAROUA-CAMEROUN Tel : 699 522 340/677 213 239** est retenu pour la réalisation des travaux, pour un montant TTC de **64 985 690** (soixante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-six) francs CFA, et un délai de quatre (04) mois calendaires.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Commune de Bogo pour l'établissement de la lettre commande correspondante.

**BOGO LE 07 MAI 2025**

**Ampliations:**  
**-DD/MINMAP/Diamaré**  
- PRESIDENT/CIPM  
- ARMP  
- Archive chrono

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO



*Hamidou Lawane Ahmadou*